

# MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE  
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF



JUILLET  
AOÛT  
SEPTEMBRE  
2017

La réforme du bail  
à ferme

PAGE 3

Ce que NTF défend  
pour vous

PAGE 5

CoDT : le Permis  
d'urbanisme dans nos  
forêts et nos champs

PAGE 6

Abattages en Natura 2000.  
Les règles à respecter

PAGE 9

Bail à ferme: L'acquiesce-  
ment et le bail de 27 ans

PAGE 10

Le miscanthus,  
une culture aux  
multiples fonctions

PAGE 11

Les projets de ValBiom

PAGE 13

La cartographie  
numérique au service de  
l'exploitant

PAGE 16

Comment distinguer les  
dégâts de blaireau des  
dégâts de sanglier au  
maïs sur pied ?

PAGE 18

## IMPORTANT

Novembre 2017

## CONFÉRENCE SUR le Bail à ferme

Date et lieu à préciser  
(mail et Agenda [www.ntf.be/agenda](http://www.ntf.be/agenda))



## Chers membres,

Je vous souhaite  
un bel été après le  
superbe printemps  
que nous avons  
connu.

Le printemps le plus sec depuis...1976.  
J'ai cependant une pensée pour nos  
agriculteurs et ceux qui ont réalisé  
des plantations cette année.

## Le Code de Développement Territorial (CoDT)

Le CoDT nouvelle version est entré en vigueur ce 1er juin. Il remplace le fameux CWATUP qui à force de s'être vu greffer des ajouts, était devenu impraticable, à moins qu'il ne l'ait été dès le 1er jour. Un premier CoDT avait vu le jour sous la législature précédente, mais il a été complètement revu. Ce nouveau code apporte certes plus de structures dans la manière dont l'aménagement du territoire wallon devra être organisé demain, mais comme vous le lirez dans les colonnes de cette revue, ou comme vous avez pu l'entendre lors de la conférence qui a suivi notre Assemblée Générale, il n'est pas encore très clair de savoir s'il faut ou non un permis pour construire une cabane de loisirs en forêt ou pour recharger une voirie forestière endommagée par un débardage. NTF se tient évidemment à votre disposition pour vous éclairer dans les arcanes de ce nouveau code.

## La fonction consultative

La « simplification » de la fonction consultative a vu le jour aussi dans le courant de mai dernier. Il a été créé un « Pôle Ruralité » compétent pour les matières de l'agriculture, de la forêt, de la chasse, de la pêche, et de la nature. Celui-ci est composé d'un noyau permanent et de 5 chambres. Les chambres devront se réunir avec le comité permanent. Nous avons obtenu d'être présents au niveau du comité permanent, avec 2 représentants.

Certes, cela va représenter un travail important, mais ainsi nous aurons notre mot à

dire sur les avis rendus, non seulement en matière de forêt, comme c'était le cas par le passé, mais aussi en matière d'agriculture, de nature en général, de chasse et de pêche. Tous domaines qui concernent nos membres.

## Le bail à ferme

Le Ministre Collin a lancé une 1<sup>ère</sup> consultation sur le sujet. Au cours de cette réunion chacun a pu exprimer ses demandes et son opinion. Certains principes généraux, comme l'exigence d'un bail écrit et enregistré, ou l'inopposabilité d'un échange non notifié au bailleur par écrit, ou encore la fin du droit de préemption pour un agriculteur ayant atteint l'âge de la retraite, ne poseront apparemment pas de problème.

Par contre en ce qui concerne la durée du bail à ferme de droit commun qui nous plonge dans une perpétuité aux conditions financières les moins attrayantes, les divergences se sont confirmées. A ce stade, nous préférons ne pas avoir d'accord qu'un mauvais accord qui verrait la perpétuité changée en une peine de 27 ans après encore une période transitoire. Nous avons soutenu la thèse qu'à défaut de pouvoir sortir du bail de droit commun à l'échéance des 9 premières années, il fallait augmenter le montant des fermages pour les périodes suivantes, afin de ne plus continuer à pénaliser les baux de longues durées ou de carrière que nous voudrions voir privilégiés parce qu'ils donnent un meilleur rendement du fermage et une porte de sortie claire pour le propriétaire.

Nos objectifs dans cette discussion, sont clairement de rendre le bail à ferme attractif pour les bailleurs afin que de jeunes agriculteurs puissent encore trouver des terres à exploiter, mais aussi, de permettre aux propriétaires, surtout de petites surfaces, car ils ont moins les moyens de se défendre, de valoriser correctement leur patrimoine.

## Situation politique en Région Wallonne

On peut cependant se poser la question du sort de ces discussions sur le bail à ferme dans le contexte actuel du Gouvernement

